

Barème d'honoraires au 01/03/2018

HONORAIRES DE L'AGENCE (Forfait/Pourcentage – non cumulable)

PRIX DE VENTE	HONORAIRES TTC*
Jusqu'à 50.000 €	4.000 €
De 50.001 € à 100.000 €	6.000 €
De 100.001 € à 200.000 €	6 %
De 200.001 € à 300.000 €	5.5 %
De 300.001 € à 500.000 €	5 %
Au-delà de 500.001 €	4 %

*Les honoraires de transaction, non cumulatif, sont à la charge du vendeur ou de l'acquéreur selon le mandat confié. Ceux-ci sont indiqués TVA incluse au taux en vigueur de 20%. Le pourcentage s'applique sur le prix de vente. Les prix affichés sont net : hors frais notariés, d'enregistrement et de publicité foncière. En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.

HONORAIRES DE L'AGENCE POUR UNE MISE EN LOCATION

A LA CHARGE DU LOCATAIRE :

Visite du logement, constitution du dossier, rédaction du bail : 10 € TTC/m²

Etat des lieux : 3 € TTC/m²

A LA CHARGE DU BAILLEUR :

Visite du logement, constitution du dossier, rédaction du bail : 10 € TTC/m²

Etat des lieux : 3 € TTC/m²

Barème d'honoraires au 01/03/2018

(Forfait/Pourcentage – non cumulable)

LOCATION COMMERCIALE

- 30% HT du loyer annuel HC/HT à la charge du preneur
- Forfait minimum : 1500€ HT

CESSION (DROIT AU BAIL – FONDS DE COMMERCE) (*)

Montant de la Cession	Honoraires H.T.
Jusqu'à 150 000 €	10 %
De 150 000 € à 300 000 €	8 %
Au-delà de 300 000 €	6 %
Forfait minimum	4000 €

VENTE DE MURS VIDES A DESTINATION D'UTILISATEUR (*)

Montant de la Cession	Honoraires H.T.
Jusqu'à 150 000 €	10 %
De 150 000 € à 300 000 €	8 %
Au-delà de 300 000 €	6 %
Forfait minimum	4000 €

VENTE DE MURS LOUÉS À DESTINATION D'INVESTISSEUR (*)

Honoraires : 5% HT

(*) honoraires non cumulatifs pouvant être arrondis au millier d'euros près